



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre l'Industrie et l'Histoire

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500261-20231221-DEL057-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois,

Et le vingt et un décembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze décembre 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : Mme Karen RIAND pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Serge LOPEZ pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

**DÉLIBÉRATION N°057/8.5 – CONVENTION DÉFINISSANT LES RÈGLES
APPLICABLES AUX RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS
LE CADRE DE LA GESTION EN FLUX**

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU la Loi ELAN du 23 novembre 2018,

VU le Décret n°2020-145 du 20 février 2020,

VU le Décret n°2021-1016 du 30 juillet 2021,

VU l'instruction du 28 mars 2022 relative à la mise en œuvre de la cotation de la demande de logement social et de la gestion en flux des réservations de logements sociaux,

Le bailleur Val d'Oise Habitat propose la signature d'une convention définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux dans le cadre de la gestion des flux.

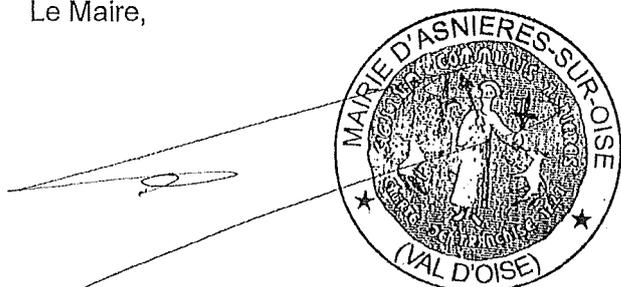
Cette convention a pour objet de définir les modalités pratiques de mise en œuvre des droits de réservation de la commune au sein du patrimoine du bailleur Val d'Oise Habitat, valable 3 ans, applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, des logements sociaux auprès de Val d'Oise Habitat ayant du patrimoine sur la commune,

Le Maire,



La Secrétaire